



**DOSSIER OFFICIEL DE CANDIDATURE
POUR L'ELECTION À LA MUNICIPALITE
SELON LE SYSTEME MAJORITAIRE
DU 8 MARS 2026 (1^{er} tour)**

Greffé municipal

Rue de la Porte 3

1410 Thierrens

Tél. : 021/905.09.30

E-mail : greffe@montanaire.ch



**élections
communales
générales 2026**
Canton de Vaud

A déposer, au complet, à l'adresse ci-dessus du lundi 5 janvier 2026 au lundi 12 janvier 2026 à 12 heures précises (dernier délai). L'envoi par la poste, par fax ou par courriel n'est pas admis.

Dénomination de la liste (obligatoire) :

Montanaire ensemble

Appellation du parti ou du groupement qui dépose la liste (si existant) :

Personne mandataire :

Mme/M.

Cécile Crisinel Favre

(à défaut, le 1^{er} signataire sera
considéré comme personne mandataire)

Adresse complète :

rte de Moudon 15 1410 Thierrens

Téléphone fixe :

Tél. portable : 079 371 96 18

Courriel :

cecile.crisinel.favre @ montanaire.ch

Personne suppléante :

Mme/M. :

Marc Baurard

(à défaut, le 2^e signataire sera
considéré comme personne suppléante)

Adresse complète :

rue de la Forge 10 B
1515 Nevez - sur Moudon

Téléphone fixe :

Tél. portable : 079 647 31 24

Courriel :

marc.baurard @ montanaire.ch

ANNEXES

1. Personnes candidates
2. Signataires (min. 3 par dossier de candidature)

RESERVE AU GREFFE MUNICIPAL**RECEPTION :**

Date : 09.01.2026

Heure : 9h00

Visa :

OBSERVATIONS :

ANNEXE 1 : PERSONNES CANDIDATES

8 MARS 2026 - ELECTION À LA MUNICIPALITE (1^{er} tour)

COMMUNE MONTANAIRE
Rue de la Porte 3
1410 Thierrens



DENOMINATION DE LA LISTE : Montanaire ensemble

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F/M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
1	CRISINEL FAURE	Cécile Isaline Elise	F	05/01/71	Montanaire	Dietéticienne Syndique	Route de Moudon 15 1410 Thierrens		✓
2	Dubach	Valentin	M	04/05/91	Lausanne Montanaire	Chef de projet numérique / municipal	Rue de la Cure 8D 1410 Thierrens		✓
3	Rosset	Michel	M	19/07/65	Montanaire	Agriculteur Municipal	Place des Alpes 7 1515 Neyruz-sur-Falga		✓
4	BOURLARD	Marie	M	05/07/56	Bulle	Reherti Municipal	Rue de la Forge 10B 1515 Neyruz-sur-Falga		✓
5	Pasche	Lionel	M	26.09.80	Oron-la-Ville	Agriculteur	Rue du Collège 8 1463 Thierrens		✓

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 7. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.**

ANNEXE 1 : PERSONNES CANDIDATES

8 MARS 2026 - ELECTION À LA MUNICIPALITE (1^{er} tour)

COMMUNE MONTANAIRE
Rue de la Porte 3
1410 Thierrens



DENOMINATION DE LA LISTE : _____

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
6	CRISINEL Mare	Mare	F	10.11.87	Denezey (Montanaire)	Infirmière clinicienne spécialisée	Rue du collège 7 1063 Planthorren		✓
7	ITNER	Amaya	F	26.06.97	Lausanne VD	Architecte indépendante	Rue de la Forge 3 1410 St-Geroges		✓

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 7. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.**

ANNEXE 2 : SIGNATAIRES (min. 3 par dossier de candidature)

8 MARS 2026 - ELECTION À LA MUNICIPALITE (1^{er} tour)



COMMUNE MONTANAIRE
Rue de la Porte 3
1410 Thierrens



DENOMINATION DE LA LISTE : Montanaire ensemble

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Année de naissance	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
1	Freymond	Jérémy	1987	Ruelle du Cerf 4, 1410 Saint-Georges		✓
2	Gottofrey	Genevieve	1965	ch. de la Pierre 2, 1410 St-Georges		✓
3	Devalbonné	Nicole	1976	Ch. de l'Epine 10, 1410 Correvon		✓
4	Crisinel	Christiane	1962	Chemin du Hâlin 3, 1410 Thierrens		✓
5	Pittet	Corinne	1965	Pl. de Tilleul 2 1063 Peyres-Passers		✓
6	Jaton	Pierre	1960	Rotafages 5 1063 Chapelle		✓
7	Gallandat	Thierry	1966	Rue de Champ Rosset 6 1410 Denezey		✓
8	Bovey	Rue-Vincent	1967	1410 Chamélat Le Grand-Chemin 1		✓

- Chaque dossier de candidature doit être appuyé par **au moins trois** membres du corps électoral de la commune. Il n'y a pas de limite supérieure.
- Nul ne peut parrainer plus d'un dossier de candidature pour une même élection.
- Une personne candidate peut parrainer son propre dossier de candidature.
- Nul ne peut retirer sa signature une fois le dossier déposé au greffe.
- Les noms des signataires peuvent être consultés au greffe municipal.